Nations unies : l’annexion proposée par Israël est illégale

Partage international n° 215 – Juillet 2006

Le premier ministre israélien Ehud Olmert, récemment en visite aux Etats-Unis, a reçu le soutien qu’il espérait du président Bush. Il prévoit une réorganisation unilatérale des frontières de la Cisjordanie que le président Bush a qualifié *« d’idée audacieuse ».*

Mais selon le professeur John Dugard, rapporteur des droits de l’homme des Nations unies pour les Territoires palestiniens, les propositions de E. Olmert reviennent à l’annexion illégale d’environ 10 % des territoires palestiniens. Bien qu’il occulte ce fait en parlant de *« désengagement unilatéral, de convergence ou de réalignement »,* il n’en demeure pas moins qu’il envisage l’annexion de 10 % de la Palestine en redessinant les frontières d’Israël afin de les faire coïncider avec le mur de séparation. Seulement 20 % des colons seront déplacés à l’est du mur.

« E. Olmert envisage également l’annexion de la vallée du Jourdain, ce qui étendra encore la superficie des terres saisies. Malheureusement, l’Occident – les Etats-Unis et l’Union européenne – et les Nations unies n’ont pas le courage de dire à E. Olmert que cette annexion est illégale. Une telle annexion est prohibée par la Charte des Nations unies. Et la Cour internationale l’a également condamnée. »

Thématiques : politique
Rubrique : Le respect de la loi